



Délai execution provisoire

Par **Mysteeek**, le **31/05/2010** à **11:19**

Bonjour,
Une décision de tribunal d'instance en ma faveur oblige l'accusé à une exécution provisoire.
Dossier envoyé chez huissier en date du 15 avril 2010.
Depuis, aucunes nouvelles de qui que ce soit.
Combien de temps se passe-t-il généralement avant d'obtenir réparation ?
A partir de quand s'applique des indemnités de retard ?
Que dois-je faire de mon côté pour activer les choses ?
Très cordialement

Par **amajuris**, le **31/05/2010** à **11:52**

bonjour,
relancez l'huissier qui doit faire exécuter la décision de justice.
cordialement